



AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE DEMATERIALISEE

ZAC FRANGE URBAINE SUD - SUSSARGUES

1° Le projet :

La Commune de Sussargues a engagé un ensemble d'études préalables destinées à l'aménagement d'un secteur d'environ 10 ha sur la frange Sud de son territoire, au sein du périmètre d'extension urbaine fixé au Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Fort des singularités du site tant topographiques, qu'écologiques (exploitation historique de carrières – bois - guarrigues, localisation en entrée de village), il a été question de tirer parti du paysage pour construire un projet intégré et respectueux de son environnement. Les principes fondateurs suivants ont dès lors été affirmés :

- **Composer avec le paysage existant en recherchant de nouvelles relations entre l'urbanisation et la nature**
- **Recréer les ambiances villageoises qui font l'attractivité de la commune**
- **Introduire une approche innovante dans la conception des aménagements urbains privilégiant la simplicité, l'économie des matériaux, l'équilibre entre espaces naturels et bâtis: le concept d'écotone**
- **Réaliser ou requalifier des espaces publics structurants, communs avec les quartiers environnants**
- **Promouvoir une forme d'habitat respectant à la fois la morphologie du village et les principes de mixité sociale et de densités exigées par la réglementation**

Le projet ainsi développé prévoit 145 logements environ répartis en 4 sous- secteurs dans le périmètre AU0 répartis prévisionnellement comme suit :

- Secteur Nord : logement intermédiaire et individuel : 30 logements environ
- Secteur Central : logement intermédiaire et individuel : 40 logements environ
- Secteur Est : Habitat intermédiaire : 38 logements environ
- Secteur Sud : Logement individuel : 37 logements environ

2° Les coordonnées des autorités compétentes pour prendre la décision, celles auprès desquelles peuvent être obtenus des renseignements pertinents, celles auxquelles des observations ou questions peuvent être adressées ainsi que des précisions sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être émises ;

Commune de Sussargues- 36 Grand Rue Louis Blanc- 34 160 Sussargues

Tel 04 67 87 42 70

Courriel : mairie@sussargues.fr

3° La Création de ZAC pourra être adoptée au terme de la participation du public par voie dématérialisée

4° indication de la date à laquelle et du lieu où les renseignements pertinents seront mis à la disposition du public et des conditions de cette mise à disposition ;

A compter du 9 janvier 2019, sur le site internet de la commune de Sussargues à l'adresse suivante : www.ville-sussargues.fr

5° Le projet a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact)

Réponse de la DREAL à la procédure de Cas par Cas : 05/ 07/ 2017

Etude d'Impact déposé le 26/ 06/ 2018

Avis publié par l'autorité environnementale : 17 Septembre 2018

L'étude d'impact et l'avis de la MRAE (Mission Régionale et de l'Autorité Environnementale) sont mise à disposition du public sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville-sussargues.fr

Elles sont par ailleurs à disposition du public en Mairie.

Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique à mairie@sussargues.fr, doivent parvenir à l'autorité administrative concernée dans un délai de trente jours à compter de la date de début de la participation électronique du public